

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 5 août 2021 fixant la liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire**

NOR : TFPF2121986A

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public ;

Vu le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours externes ou assimilés d'accès aux établissements assurant la formation de fonctionnaires mentionnée au III de l'article 3 du décret du 3 mars 2021 susvisé est fixée en annexe I.

Dans les conditions prévues par l'article 4 du même décret, seuls ces cycles de formation ouvrent droit à l'inscription aux concours externes spéciaux institués par le titre III de ce décret à compter de ceux ouverts au titre de l'année 2022.

**Art. 2.** – La liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours externes et, le cas échéant, aux troisièmes concours d'accès aux établissements assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2021 susvisé, à l'exception de ceux mentionnés au troisième alinéa du même article et à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, est fixée en annexe II.

**Art. 3.** – La directrice générale de l'administration et de la fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 août 2021.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service des parcours de carrière  
et des politiques salariales et sociales,*  
S. LAGIER

## ANNEXES

## ANNEXE I

## LISTE DES CYCLES DE FORMATION DÉNOMMÉS « PRÉPAS TALENTS » PRÉPARANT AUX CONCOURS D'ACCÈS À CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ASSURANT LA FORMATION DE FONCTIONNAIRES OUVRANT DROIT À L'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNES SPÉCIAUX PRÉVUS PAR LE DÉCRET N° 2021-239 DU 3 MARS 2021

La liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » mentionnés à l'article 3 du décret du 3 mars 2021 susvisé, ouvrant droit à l'inscription aux concours externes spéciaux prévus par le titre III du même décret dans les conditions prévues par l'article 4 du même décret, notamment celle d'avoir bénéficié durant ce cycle d'une préparation à l'un des concours mentionnés au 2° du même article 4, est la suivante :

- Prépa Talents de l'École des hautes études en santé publique
- Prépa Talents de l'École nationale d'administration
- Prépa Talents de l'École nationale d'administration pénitentiaire
- Prépa Talents de l'École nationale supérieure de la police (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)
- Prépa Talents de l'Institut régional d'administration de Lyon
- Prépa Talents de l'Institut régional d'administration de Metz (Lorraine)
- Prépa Talents de l'ENA et grands concours de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
- Prépa Talents du service public de l'université d'Aix-Marseille
- Prépa Talents sécurité et défense de l'université de Besançon
- Prépa Talents ESPOIR (Egalité Service Public Objectif Insertion Réussite) de l'Institut d'études politiques de Bordeaux (pôles Sécurité et Justice, Sanitaire et Social, et Objectif ENA)
- Prépa Talents du service public de l'université de Bordeaux
- Prépa Talents aux concours du secteur santé-social de CY Cergy Paris Université
- Prépa Talents ENA de l'université d'Evry Val d'Essonne
- Prépa Talents d'administration publique de l'université de La Réunion (concours A+ et A)
- Prépa Talents de l'Institut d'études politiques de Lille
- Prépa Talents Métiers de l'administration pénitentiaire Hauts-de-France de l'université de Lille
- Prépa Talents de l'université Paul Valéry Montpellier III
- Prépa Talents du service public de l'université d'Orléans
- Prépa MotivTalents de l'Institut d'études politiques de Paris
- Prépa Talents tout au long de la vie du Centre national des arts et métiers
- Prépa Talents M2 de l'université Paris II Panthéon-Assas
- Prépa Talents de l'ENSP de l'université Paris II Panthéon-Assas
- Prépa Talents sécurité justice de l'université de Poitiers
- Prépa Talents du service public de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne
- Prépa Talents du service public de l'institut d'études politiques de l'université de Strasbourg
- Prépa Talents+ de l'Institut d'études politiques de Toulouse
- Prépa Talents du service public de l'université polytechnique des Hauts-de-France (filière Sécurité-Justice)
- Prépa Talents de l'ouest francilien de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (filière Sécurité-Justice)

## ANNEXE II

## LISTE DES AUTRES CYCLES DE FORMATION DÉNOMMÉS « PRÉPAS TALENTS » PRÉPARANT AUX CONCOURS D'ACCÈS À CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ASSURANT LA FORMATION DE FONCTIONNAIRES OU DE MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

La liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2021 susvisé, à l'exception de ceux mentionnés au troisième alinéa du même article, est la suivante. Cette liste inclut les cycles de formation mentionnés en annexe I en tant qu'ils préparent à d'autres concours que ceux mentionnés au 2° de l'article 4 du décret du 3 mars 2021 susvisé :

- Prépa Talents de l'École des officiers de la gendarmerie nationale
- Prépa Talents de l'École nationale de la magistrature
- Prépa Talents de l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Prépa Talents de l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse
- Prépa Talents de l'École nationale des douanes
- Prépa Talents de l'École nationale des finances publiques
- Prépa Talents de l'École nationale des greffes
- Prépa talents de l'École nationale des techniciens de l'équipement
- Prépa Talents de l'École nationale supérieure de la police (Cannes-Ecluse)

- Prépa Talent de l’Institut de formation des personnels du ministère de l’agriculture
- Prépa Talents du centre de formation de l’Institut national de la statistique et des études économiques
- Prépa Talents de l’Institut national du patrimoine
- Prépa Talents inspecteur du travail de l’Institut national du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle
- Prépa Talents de l’Institut régional d’administration de Bastia
- Prépa Talents de l’Institut régional d’administration de Lille
- Prépa Talents de l’Institut régional d’administration de Metz (Paris-Est, Strasbourg)
- Prépa Talents de l’Institut régional d’administration de Nantes
- Prépa Talents ESPOIR (Egalité Service Public Objectif Insertion Réussite) de l’Institut d’études politiques de Bordeaux (pôle Administration générale)
- Prépa Talents normands de l’université de Caen Normandie
- Prépa Talents administration générale au niveau territorial de CY Cergy Paris Université
- Prépa Talents pour les finances publiques de l’université de Clermont AuvergnePrépa Talents Evry de l’université d’Evry Val d’Essonne
- Prépa Talents d’administration publique de l’université de La Réunion (concours A et B)
- Prépa Talents du service public de l’université de La Réunion
- Prépa Talents du service public - Concours de la DGFIP de l’université de Montpellier
- Prépa Tremplin des talents de l’université de Haute-Alsace
- Prépa Talents du service public de l’université de Paris Nanterre
- Prépa Talents concours de catégorie A du ministère de l’économie, des finances et de la relance de l’Institut d’études politiques de Toulouse
- Prépa Talents du service public de l’université polytechnique des Hauts-de-France (filière économie, finances et travail)